

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE 02 FÉVRIER, À 17H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 JANVIER 2021, s'est assemblé sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Étaient présents :

M. OLLIER (de la délibération n°1 à la n°14 et de la délibération n°17 à la n°39), Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL (de la délibération n°1 à la n°14 et de la délibération n°17 à la n°39), Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE (de la délibération n°9 à la n°39), M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF (de la délibération n°11 à la n°39), M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, M. REDIER, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA (de la délibération n°11 à la n°39), M. ROCCHI,

Excusés représentés :

M. PERRIN (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme BERNARD (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. RUFFAT (pouvoir à Mme PAPONNAUD), Mme HUMMLER-REAUD (pouvoir à M. REDIER), Mme VALLETTA (pouvoir à Mme GENOVESI de la délibération n°1 à la n°10).

Absents

M. OLLIER (de la délibération n°15 à la n°16), M. GABRIEL (de la délibération n°15 à la n°16), Mme CHANCERELLE (de la délibération n°1 à la n°8), Mme KEMPF (de la délibération n°1 à la n°10)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h00 et demande à Carole THIERRY, de procéder à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

INFORME l'assemblée de l'ouverture d'un centre de vaccination à Rueil contre la Covid-19 le 08 janvier 2021 et précise que le fonctionnement du centre dépend de la livraison des vaccins par l'Etat.

INDIQUE que c'est le premier centre à ouvrir dans la métropole du Grand Paris et que les habitants de Rueil peuvent en être fiers.

INDIQUE également que la première phase de la vaccination a concerné les professionnels de la santé, (près de 300 personnes vaccinées.) La deuxième phase, entamée le 18 janvier, concerne les personnes âgées de plus de 75 ans.

EXPLIQUE que les ruptures d'approvisionnement des vaccins ont malheureusement, entraîné des reports des rendez-vous et dit que près de 1300 personnes ont été vaccinées et que le centre est complet jusqu'au 14 février 2021 en attendant la livraison des nouveaux vaccins.

AJOUTE qu'une livraison de 168 doses réservées aux deuxièmes injections, est attendue dans la semaine du 06 février 2021.

REMERCIE les agents municipaux, les infirmières, les médecins libéraux, les services techniques, les équipes du conseil municipal et l'ensemble des responsables municipaux pour le travail accompli ainsi que le Docteur LEYMARIE médecin référent de la Ville pour la coordination des médecins libéraux.

INDIQUE qu'au total 22 médecins libéraux ont fait des rotations sur le site (2 le matin et 2 l'après-midi) et que l'équipe sur place était composée de 2 médecins libéraux permanents, 6 infirmières, des directrices de crèches, 12 adjointes, 2 infirmiers de la MGEN, 1 infirmier de la clinique des MARTINETS, 3 infirmières libérales volontaires, 4 agents administratifs, 2 policiers municipaux, 1 gardien de nuit avec chien pour la surveillance du site entre 18h à 8h 30, 6 standardistes et 2 agents municipaux chargés de reprogrammer les rendez-vous reportés.

PRECISE que le centre a une capacité de 170 vaccinations par jour, que la vaccination est gratuite et qu'une navette gratuite pour faciliter les déplacements a été mise en place entre la rue des deux gares et la place Notary et entre Leclerc et le Mont-Valérien (Mairie du Village).

DIT, avoir procédé au lancement de l'expérimentation de la navette autonome reliant la gare RER de Rueil-Malmaison à la place Robert Schuman avec quelques élus et indique qu'il s'agit de la première navette autonome en région parisienne sur un site public.

INDIQUE par ailleurs, avoir participé le 26 janvier, à l'inauguration du nouveau siège de DANONE d'une superficie de 25 000 m² sur 7 étages, situé à côté de la Gare et qui emploie 1200 salariés dont une grande partie habite à Rueil.

FAIT également un point sur la dématérialisation de la campagne de calcul du quotient familial et dit que cette campagne marque une nouvelle étape qui facilite grandement les démarches des habitants.

INDIQUE concernant la piscine de la ZAC de l'arsenal, que les travaux sont terminés et qu'il remettra les clés au gestionnaire.

PRECISE que la piscine restera ouverte, même si elle ne recevra que le public autorisé jusqu'à fin de la crise sanitaire.

SOUHAITE enfin, que la métropole installe, sur son territoire 5 000 bornes de recharges électriques et précise qu'une borne peut compter jusqu'à dix prises.

RAPPELLE que la Ville Rueil a installé sa première borne et qu'une quinzaine de stations seront installées à Rueil et qu'un plan de la Ville indiquant les différentes stations, sera adressé aux élus à la fin des installations.

N° 1 - Décisions municipales prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

Le conseil municipal prend acte

INTERVENTIONS

M. REDIER

DEMANDE des précisions concernant la décision n°2020/211 relative à l'exonération des loyers commerciaux car il souhaite savoir si tous les commerces dits « non essentiels » ont bénéficié de cette exonération.

AJOUTE que son groupe souhaiterait obtenir la liste des biens communaux.

M. LE MAIRE

RAPPELLE avoir expliqué dans le bulletin municipal que la majorité municipale avait décidé d'exonérer de loyers les commerces se situant dans des locaux dont la Ville est propriétaire ainsi que les redevances d'occupations du domaine public pour l'année 2020 et les droits de stationnement jusqu'au 04 janvier 2021.

DIT que la liste des magasins concernés sera envoyée à l'opposition.

M. INDJIAN

DIT ne pas avoir reçu le compte-rendu de la commission des finances.

M. LE MAIRE

DIT que le compte-rendu a été envoyé à tous les membres du Conseil municipal par mail.

N° 2 - Présentation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 26 novembre et 16 décembre 2020.

Le conseil municipal prend acte.

N° 3 - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le cercle d'escrime au titre de l'exercice 2021.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

INTERVENTIONS

M.CAHU

EST favorable à l'attribution de cette subvention à ce sportif, pour l'aider à monter sur le podium aux jeux olympiques de Tokyo et il souhaiterait qu'en contrepartie, le sportif s'engage à participer à quelques événements ou animations de la Ville auprès du jeune public.

M. LE MAIRE

REPOND que ces contreparties sont régulièrement exigées et que les sportifs concernés, sont généralement très heureux de participer aux animations organisées par la Ville pour faire valoir les couleurs de Rueil.

N° 4 - Création d'un tarif de groupe pour les établissements spécialisés concernant la Ferme du Mont-Valérien.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 5 - Approbation des tarifs fixés par le Conseil d'Administration de la SEM Théâtre André Malraux pour les activités culturelles de la saison 2020/2021.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 6 - Fixation du tarif de location de stand et validation des membres du comité de sélection du Marché des peintres et de la création .

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 7 - Fixation des tarifs de la Médiathèque et de son réseau de bibliothèques de quartiers.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 8 - Modification du tableau des effectifs.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 12 ABSTENTIONS (Madame Francine PAPONNAUD, Monsieur François JEANMAIRE, Monsieur PASCAL PERRIN, Madame Anne-Françoise BERNARD, Monsieur Hugues RUFFAT, Monsieur Nicolas REDIER, Madame Anne HUMMLER-REAUD, Madame MARTINE JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT.)

N° 9 - Modification de la liste des logements de fonction.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 ABSTENTIONS (Madame MARTINE JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT) ;

N° 10 - Cession d'une propriété communale située 24 bis rue des Jeunes Marquises

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 ABSTENTIONS (Madame MARTINE JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT) ;

N° 11 - Approbation du choix du délégataire et du contrat de concession de service public relatif à la réalisation et l'exploitation d'un service public de chauffage urbain sur le territoire de la Ville.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 12 ABSTENTIONS (Madame Francine PAPONNAUD, Monsieur François JEANMAIRE, Monsieur PASCAL PERRIN, Madame Anne-Françoise BERNARD, Monsieur Hugues RUFFAT, Monsieur Nicolas REDIER, Madame Anne HUMMLER-REAUD, Madame MARTINE JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT)

INTERVENTIONS

MME PAPONNAUD

EST surprise de l'annonce du démarrage des travaux de la géothermie dans le bulletin municipal RUEIL INFO avant sa présentation au conseil municipal.

AFFIRME que, compte tenu de l'ampleur des travaux exigés par cette opération, avec des forages, une centrale géothermique, une chaufferie au gaz et des canalisations de 25 km, une étude d'impact préalable et une enquête publique auraient dû être menées, d'autant plus que les équipements se trouvent dans une zone urbanisée.

AFFIRME que l'étude d'impact et l'enquête publique n'ont pas eu lieu.

AJOUTE que le projet apportera une certaine indépendance avec 67% de géothermie, mais regrette que la géothermie soit couplée avec 23% de gaz, auquel s'ajoute de la chaleur de récupération en provenance du SITRU.

MME JAMBON

DIT que la géothermie produit de l'énergie renouvelable qui respecte l'environnement et qu'elle bénéficie des aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

PRECISE que l'ambition, fièrement affichée par la majorité municipale l'interroge au regard des risques d'un tel investissement qui ne pourrait supporter la moindre faille.

SE DEMANDE si le délégataire parviendra à réunir les 11 000 équivalents logements nécessaires d'autant qu'il va être difficile de convaincre les propriétaires privés de se raccorder au réseau.

ESTIME que les tarifs compétitifs, promus par la majorité municipale ne sont pas certifiés.

AFFIRME que les travaux des canalisations rendront les voies impraticables, entraînant ainsi des perturbations à la circulation de la population.

DEMANDE s'il existe des garanties suffisantes pour assurer la Ville contre le risque financier en cas de retrait de la délégation et la prise en charge des travaux par la Ville sous forme de régie.

DIT que c'est en raison de ces interrogations que son groupe s'abstiendra de voter cette délibération et la suivante.

M LE MAIRE

DIT que cette position n'est pas cohérente avec les discours de MME JAMBON et de son groupe sur les énergies renouvelables.

DIT qu'il a fallu trois ans de négociations avec la direction d'ENGIE pour qu'elle accepte les exigences de la Ville.

DIT que le projet nécessite 12000 équivalents logements pour sa réalisation.

PRECISE que le projet était initialement prévu avec la Ville de Suresnes qui s'est finalement retirée.

DIT que la Ville de Rueil a fait preuve d'audace en s'engageant dans cette aventure pour préparer l'avenir.

INDIQUE que les perturbations dues aux travaux ne sont pas comparables aux avantages très importants que la Ville et les Rueillois tireront de ce projet.

COMPREND que l'opposition joue son rôle, mais, il préfère trouver des solutions pour les rueillois.

AJOUTE concernant les prix, que ce sont des évaluations sur un prix moyen de 72.47 €/MW, en dessous des autres énergies accessibles (l'électricité entre 150 et 157€/MW, le Gaz 75€/MW).

DIT que la convention avec le SITRU a pour objectif d'alimenter le bas de la Ville.

MME BOUTEILLE

AFFIRME qu'une étude d'impact a eu lieu en avril 2020 lors du dépôt du dossier à la DRIE et que c'est la déclaration d'ouverture des travaux d'exploitation qui a été analysée au cours de cette étude d'impact demandée par l'Etat.

DIT que l'enquête publique va démarrer courant février et rappelle que tous les éléments techniques liés au projet ont été transmis aux élus.

PRECISE concernant le couplage avec le gaz que sur le plan technique, une production de chaleur doit être couplée avec une autre énergie et dit que c'est une obligation qui permet de lisser et d'assurer la régularité des températures d'eau chaude et de chauffage.

DIT que la Ville de Rueil est à 60% d'énergie renouvelable, alors que l'obligation légale est à 50%.

INDIQUE qu'un raccordement avec le SITRU est prévu pour bénéficier de la puissance d'énergie des ordures ménagères qui permet à la Ville d'être indépendante par rapport aux énergies fossiles.

AFFIRME concernant l'inquiétude de MME JAMBON sur le nombre d'adhérents, que des prospects identifiés (*l'IFPEN, Haut de Seine Habitat, SEQUENCE ex France Habitation et l'Hôpital Tuck Stell*), représentant 50% de la consommation, ont manifesté leur intérêt pour le réseau de chaleur et que les négociations sont très avancées.

AJOUTE que les copropriétés privées vont représenter près de 25% de la consommation.

INVITE tous les acteurs à se mobiliser pour poursuivre les opérations de communication, d'information, d'explication afin de rassurer la population pour que les copropriétaires soient aux côtés de la Ville.

ASSURE que les avantages de ce projet en termes de coût pour les copropriétaires et les locataires sont très importants (-7% sur les premières années) par rapport à leurs chauffages actuels et nécessite moins d'investissements pour remplacer ou entretenir les équipements, puisque tout sera centralisé par un réseau de chauffage central.

INDIQUE avoir eu des échanges avec des parisiens, très satisfaits d'avoir un réseau de chauffage central.

INVITE les élus et la population à suivre les informations qui seront développées par la municipalité dans les mois à venir.

M. LE MAIRE

DIT que la majorité municipale s'est engagée dans ce projet en ayant conscience des risques et que si l'exécutif municipal n'est pas en mesure de prendre des risques et d'affronter les difficultés pour faire aboutir un projet aussi ambitieux pour la Ville, autant démissionner.

AFFIRME qu'à l'occasion d'une réunion à la mairie, tous les bailleurs sociaux de la Ville se sont formellement engagés à soutenir le projet et d'accompagner la Ville, ce qui a permis d'obtenir 11 000 équivalents logements.

AJOUTE que la première livraison de chaleur est prévue pour 2022.

S'INTERROGE sur l'abstention de l'opposition à ce projet de géothermie, qui correspond à ce qu'elle prône en matière d'énergies renouvelables.

M. POIZAT

DIT que c'est le concept même du réseau de chaleur qui l'interpelle.

RAPPELLE avoir souligné, lors de la première évocation de ce concept de réseau de chaleur, limité à la ZAC de l'Arsenal, qu'il y avait mieux à faire que de construire une usine à produire de l'énergie.

INDIQUE que la première chose à faire dans le cadre de la transition énergétique est d'économiser l'énergie avant d'envisager d'en produire.

PROPOSE l'isolation des bâtiments et l'inscription dans le PLU et le règlement de la ZAC de l'Arsenal, l'obligation de construire des bâtiments très bien isolés pour épargner à la Ville un réseau de chaleur coûteux à mettre place.

DIT que ce projet aurait dû s'arrêter avec le retrait de la Ville de Suresnes et se limiter au réseau de chaleur de la ZAC de l'arsenal.

DIT que la Ville s'engage dans un projet pour lequel, elle est obligée de se raccorder à l'usine d'incinérateur située à Carrières-sur-Seine.

DIT qu'avec 46 millions d'euros, la Ville aurait dû lancer une campagne d'isolation des bâtiments et développer des énergies renouvelables autres que la Géothermie, qui apportent des meilleurs résultats.

M.GABRIEL

ASSOCIE à son intervention MM GOMEZ et D'ESTAINOT avec lesquels, il siège au SITRU.

RAPPELLE que le SITRU est chargé de la gestion des ordures ménagères et qu'il regroupe 14 Communes dont la Ville de Rueil.

DIT que le SITRU a mis en place un réseau de chaleur pour quatre Communes et qu'il a une expérience et une expertise en la matière.

REDOND à M.POIZAT que le réseau de chaleur se trouve au pont de Chatou et non à l'usine de Carrières-sur-Seine et l'invite à mieux se renseigner sur le SITRU.

DIT que l'installation d'un réseau de chaleur à Rueil fait des émules parmi les membres du SITRU et donne l'exemple de la Ville de Bougival qui est très intéressé, ce qui donne une convergence très importante.

AJOUTE qu'il fera visiter aux élus qui le souhaitent, l'usine du SITRU quand la situation sanitaire le permettra, pour leur permettre de voir son fonctionnement et les compétences techniques permettant de participer au débat sur le réseau de chaleur.

M. POIZAT

DIT connaître l'usine du SITRU de Carrières-sur-Seine pour l'avoir visité à plusieurs reprises.

AFFIRME que l'énergie produite par l'incinérateur n'est pas une énergie renouvelable, mais une énergie de récupération ; la technique consistant à brûler des déchets n'est pas une énergie renouvelable.

DIT que son groupe prône une démarche zéro déchet et une diminution drastique des déchets sur le territoire de la Ville. C'est pour cette raison que son groupe trouve contestable le raccordement avec le réseau de chaleur de Chatou.

N° 12 - Approbation de la convention quadripartite pour la fourniture d'énergie thermique au réseau public de chaleur de Rueil-Malmaison, à conclure entre la Ville, son concessionnaire, délégataire du service de chauffage urbain, le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) et la Société Cristal Eco Chaleur (CEC), son délégataire du réseau de chaleur..

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DE 12 ABSTENTIONS (Madame Francine PAPONNAUD, Monsieur François JEANMAIRE, Monsieur PASCAL PERRIN, Madame Anne-Françoise BERNARD, Monsieur Hugues RUFFAT, Monsieur Nicolas REDIER, Madame Anne HUMMLER-REAUD, Madame MARTINE JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT)

N° 13 - Dénomination du complexe Omnisports de la ZAC de l'Arsenal.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

EXPRIME le souhait que cet équipement sportif soit dénommé Parc ou Palais omnisport Alain MIMOUN plutôt que Complexe omnisport Alain MIMOUN.

M.LE MAIRE

INDIQUE que le mot complexe est plus approprié, car il y a plusieurs équipements sportifs à l'intérieur (le stade de foot balle, la piscine, le gymnase, etc.)

N° 14 - Présentation du rapport d'activité du médiateur municipal pour l'année 2020.

Le conseil municipal prend acte.

N° 15 - Octroi de la protection fonctionnelle au Maire de Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 ABSTENTIONS (Madame MARTINE JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT)

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

EXPRIME le souhait de pouvoir formuler une demande de protection fonctionnelle lors du prochain conseil municipal dans le cadre d'une diffamation publique en son contre dans l'exercice de ses fonctions d' élu.

MME KEMPF

INVITE M.JEANMAIRE à se rapprocher du service juridique pour examiner sa demande, en termes notamment de délais de prescription des faits.

N° 16 - Octroi de la protection fonctionnelle à un Adjoint au Maire .

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 5 ABSTENTIONS (Madame MARTINE JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT)

N° 17 - Garantie communale d'un emprunt d'un montant total de 1 810 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'Immobilière 3F pour une opération de réhabilitation de 60 logements situés au 33/43 rue des bons raisins à Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 18 - Garantie communale pour un emprunt composé de sept lignes (PLAI, PLAI foncier, PLS, PLS foncier, PLUS et PLUS foncier) d'un montant total de 7 726 260,00 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par LOGIREP pour la construction de 67 logements situés à la ZAC de l'Arsenal- Ilot G1 à Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 19 - Approbation d'une convention de gestion de dette avec POLD.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 20 - Acquisition d'une parcelle de terrain sise 15 rue Beaumarchais.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 21 - Acquisition d'une parcelle de terrain sise 11 rue Beaumarchais.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 22 - Acquisition par la Ville à l'euro symbolique, du lot de volume 109 situé rue Masséna dans le cadre de l'aménagement du Parc Le Cardinal conformément aux dispositions de la convention de projet urbain partenarial conclue le 22 mars 2017.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 23 - Approbation d'une convention tripartite portant constitution de servitude entre la Ville de Rueil-Malmaison, la Société de Chaleur de l'Arsenal et la Société civile de construction vente LE MONTEVECCHIO concernant l'accroche des cheminées de la chaufferie sur la façade du bâtiment situé sur la parcelle section AN n° 618.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 12 ABSTENTIONS (Madame Francine PAPONNAUD, Monsieur François JEANMAIRE, Monsieur PASCAL PERRIN, Madame Anne-Françoise BERNARD, Monsieur Hugues RUFFAT, Monsieur Nicolas REDIER, Madame Anne HUMMLER-REAUD, Madame MARTINE JAMBON, Madame Jocelyne JOLY, Monsieur Patrick INDJIAN, Monsieur Jean-Marc CAHU, Monsieur Vincent POIZAT) ;

N° 24 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière entre la Ville de Rueil-Malmaison et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F.) signée le 10 mai 2017.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 7 ABSTENTIONS (Madame Francine PAPONNAUD, Monsieur François JEANMAIRE, Monsieur PASCAL PERRIN, Madame Anne-Françoise BERNARD, Monsieur Hugues RUFFAT, Monsieur Nicolas REDIER, Madame Anne HUMMLER-REAUD).

Monsieur PATRICK OLLIER, Monsieur DENIS GABRIEL ne prennent pas part au vote.

N° 25 - Approbation du contrat pour la gestion de la gare routière et de la station Véligo conclu avec KEOLIS VERSAILLES mandataire du groupement constitué avec CYKLEO.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur DENIS GABRIEL ne prend pas part au vote.

N° 26 - Approbation des contrats passés avec les sociétés EXHIBIT, ESTIMPRIM et IMPRIMERIE DE COMPIÈGNE, pour la photogravure, l'impression et le façonnage des documents de communication institutionnelle.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 27 - Approbation de la conclusion des contrats pour des travaux de voirie et d'aménagement divers de l'espace public conclus avec les sociétés EUROVIA ILE-DE-FRANCE (lot n°1) et FRANCE TRAVAUX (lot n°2).

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 28 - Approbation du lancement de la consultation pour les travaux de démolition des bâtiments communaux.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 29 - Approbation de la consultation relative aux travaux et à la maintenance des appareils élévateurs.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 30 - Approbation d'une convention tripartite entre la Ville, l'association Mouv-Inser92 et le CCAS pour la gestion de la laverie solidaire.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 31 - Avis de la commune sur l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale requise au titre des articles L 214-1, L 181-1 et L 214-3 du code de l'environnement pour l'aménagement du Parc Cardinal à Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 32 - Modification du règlement intérieur de la Médiathèque Jacques Baumel et du Réseau de lecture publique.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 33 - Convention de partenariat avec la Société LECLERC pour l'organisation de séances de dédicace dans le cadre de la Saison Littéraire à la Médiathèque Jacques Baumel.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

DEMANDE si toutes les librairies de la Ville sont associées à ce salon littéraire.

MME CORDON

REPOND que toutes les librairies de la Ville sont associées et qu'elles interviennent selon les thématiques présentées par les auteurs, à savoir, LECLERC sur les best Sellers, DEDICACES sur les policiers, L'OISEAU LYRE sur la littérature jeunesse.

N° 34 - Attribution par la Ville du Prix de l'Illustration et du Prix Gavroche lors du Mois de la littérature pour la Jeunesse 2021.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 35 - Convention de mécénat à intervenir entre la Ville et la société Leclerc lors du Mois de la littérature pour la Jeunesse 2021.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 36 - Convention de partenariat entre le Centre hospitalier Théophile Roussel et la Ville de Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A LA L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 37 - Avenant n°1 à la convention de partenariat tripartite autour de l'exposition "Ernest Pignon Ernest, Papiers de Murs" organisée à l'Atelier Grognard.

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 38 - Convention de partenariat à titre gratuit, entre Monsieur Delachaux Grégoire et la Ville, pour une présentation du métier d'apiculteur, dans le cadre des portes ouvertes de la Ferme du Mont-Valérien les 19 et 20 juin 2021 sur le thème "Les Insectes".

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

N° 39 - Convention de partenariat entre la ville et la croix rouge française pour le renforcement du centre de vaccination dans le cadre de la COVID19 .

Le texte de cette délibération est identique au document qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES

INTERVENTIONS

M. INDJIAN

EXPRIME le souhait d'avoir une note d'information sur la campagne des tests liée à la Covid-19, comme cela avait été proposé en commission.

M.LE MAIRE

ASSURE que ces informations seront transmises à l'opposition.

QUESTION DIVERSE N°1

M. POIZAT

DIT qu'une pétition de 1500 signatures a demandé l'arrêt de l'exploitation industrielle de la forêt de Malmaison menée par l'Office National des Forêts. Il ajoute que son groupe soutient cette pétition et s'oppose à la politique de déforestation de cette forêt.

AFFIRME que la déforestation continue de la forêt est menée avec l'assentiment de Monsieur le Maire.

DEMANDE l'intervention de Monsieur le Maire auprès de l'ONF pour qu'il cesse cette politique qui nuit gravement à la forêt de Malmaison et qui soulève l'indignation d'un nombre élevé de Rueillois.

M. LE MAIRE

DIT partager les réactions légitimes de M.POIZAT sur ce sujet, mais ne lui permet pas d'affirmer qu'il approuve une quelconque politique de déforestation.

REGRETTE que M. POIZAT ne suive pas l'histoire politique de la Ville.

INDIQUE qu'en 2007, il est intervenu auprès de l'ONF, qui procédait sur l'ensemble des forêts urbaines à des coupes à vocation économique.

AJOUTE qu'il était à l'époque membre d'une commission à l'assemblée nationale qui contrôlait l'ONF.

INDIQUE qu'à sa demande, l'ONF a changé de stratégie pour privilégier l'individu et les promenades dans la forêt et des articles avaient été publiés dans le bulletin municipal sur ce sujet.

DIT avoir été aussi surpris de la « brutalité » des coupes rases à la forêt de Malmaison.

AJOUTE avoir été informé par les spécialistes de l'ONF que ces coupes sont dues à la maladie de l'encre qui attaque le système racinaire des arbres, entraînant un dépérissement important des châtaigniers qui composent 44% de la forêt de Malmaison.

PRECISE qu'il n'existe aucun traitement contre la maladie de l'encre, une fois atteint, les châtaigniers dépérissent et meurent en risquant de tomber et provoquer des accidents.

AJOUTE, que c'est pour stopper la propagation de la maladie de l'encre que ces coupes sont faites.

EXPRIME être très attaché aux arbres, parce qu'il est issu d'une région de paysans et de forêts et il ajoute qu'il ne laissera pas dire qu'il ne défend pas la forêt, parce que c'est une contre vérité.

COMPREND que ces coupes puissent choquer les gens qui signent la pétition.

QUESTION DIVERSE N°2

M. JEANMAIRE

RAPPELLE que le code général des collectivités territoriales prévoit l'adoption d'un règlement intérieur pour les communes de plus de 1000 habitants dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

CONSTATE qu'à ce jour, sept mois après l'installation du conseil municipal, le règlement intérieur n'est pas inscrit à l'ordre du jour du conseil. Il ajoute qu'à la demande de la majorité, l'opposition avait fait des propositions de règlement intérieur il y a plusieurs mois.

DEMANDE les raisons de ce retard.

M. LE MAIRE

INDIQUE que la semaine passée, la majorité s'est réunie pour valider sa version du règlement intérieur et que précise les propositions de l'opposition sont intégrées à la version de la majorité.

INDIQUE avoir demandé à ce que le projet de règlement intérieur validé par la majorité soit transmis aux deux groupes de l'opposition pour relecture.

PROPOSE l'adoption du règlement intérieur au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce 2 février 2021, à 18h45